

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;"><b>DE 2024-011</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 30 janvier 2024</b></p>
---	---

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

**Présents** : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUISEL, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Syndie FABRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

**Absents excusés** : Jean-Claude VASSOUT, Olivia HILAIRE

**Absente** : Syndie FABRE

**Pouvoir de** : Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUISEL

**Secrétaire de séance** : Monique JOANNY

## 7.8 – Avenant aux tarifs de la régie "Accueil jeunes sportifs et loisirs"

**Rapporteur : Madame Marie-José SCHREIDER, Adjointe**

Vu la décision 2021-014 portant création de régie « accueil jeunes sportifs et loisirs » en date du 18 février 2021,

Vu la délibération DE 2021-008 instituant les tarifs de la régie « Accueil jeunes sportifs et loisirs » en date du 25 février 2021,

Vu la délibération DE 2022-033 modifiant les tarifs de la régie "Accueil jeunes sportifs et loisirs" en date du 04 avril 2022,

Vu la délibération DE 2023-010 modifiant les tarifs de la régie "Accueil jeunes sportifs et loisirs" en date du 06 février 2023,

Considérant que la commune de Robion accueille des enfants en ACM (Accueil Collectifs de Mineurs),

Compte tenu de l'engouement de la journée de la visite du Sénat des enfants scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup>,

Il vous est proposé de modifier les tarifs de la régie "Accueil jeunes sportifs et loisirs" afin que la régie puisse encaisser les participations des jeunes pour la visite du Sénat des enfants scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup>.

Le tarif sera de 40 € pour les jeunes.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 présents + 1 pouvoir),

**Approuve** les modifications des tarifs de la régie "Accueil jeunes sportifs et loisirs".

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant des tarifs de la régie "Accueil jeunes sportifs et loisirs".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240131-DE\_2024\_011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 31 janvier 2024  
Le Maire,  
Patrick SINTES

La secrétaire de séance  
Monique JOANNY